

ENTREPRISE INDIVIDUELLE OUVERTURE D'UN ETABLISSEMENT COMPLEMENTAIRE
--

Définition : *Un établissement **complémentaire** est distinct de l'établissement principal. Il s'inscrit dans le ressort d'un Tribunal de Commerce où est déjà immatriculé le siège social ou un autre établissement.*

[Imprimé P2 à télécharger](#)

SI CREATION

56,59 € - Chèque à l'ordre du Greffe du Tribunal

SI ACHAT

Copie de l'acte de cession

Insertion dans un Journal d'Annonces Légales (fournir la page entière) OU attestation de parution + texte de parution

Copie du bail

59,41 € - Chèque à l'ordre du Greffe du Tribunal

SI LOCATION GERANCE

Copie du contrat de location-gérance

Insertion dans un Journal d'Annonces Légales (fournir la page du journal) **ou** attestation de parution + texte de parution

59,41 € - Chèque à l'ordre du Greffe du Tribunal

Offre d'accompagnement par le Centre de Formalités des Entreprises (CFE) (* voir tableau en annexe)

Mission de Service Public **Gratuit** : vous constituez **seul** votre dossier et le transmettez au CFE.

Option 1 * : **70 €** **Service + - Accompagnement personnalisé en rendez-vous**

Option 2 * : **120 €** **Si Création d'entreprise – Guichet Unique - Activités réglementées :
Accompagnement personnalisé en rendez-vous**